

CDC DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE et FORET BESSEDE
AVENUE DE SARLAT
24220 SAINT-CYPRIEN
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE SARLAT

DELIBERATION
N°18-1601-2020

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à St Cyprien, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFALOVIC, Président,

Secrétaire de séance : Christian SIX

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Nombre de membres :

Date de convocation : 10 janvier 2020

En exercice : 40

Présents : 35

Votants : 37

PRESENTS

Mr LARAVOIRE (Allas les Mines)

Mme PISTOLOZZI, Mme GARRIGUE, Mme DAUBIE, Mr MALAURIE, Mr BARDE (Pays de Belvès)

Mr CHASSERIAUD (Berbiguières)

Mme CHAUMEL (Carves)

Mr BOUCHARD, Mr CARVES (Castels et Bézenac)

Mr ANDRE (Cladech)

Mr RAFALOVIC, Mr CHAZELAS, Mme BALAT, Mme PARKER, Mr AVEZOU (Coux et Bigaroque-Mouzens)

Mr BOISSY (Doissat)

Mr FRANC (Grives)

Mr ORHAND (Larzac)

Mr LECORRE, Mme JOUANEL (Meyrals)

Mr LALUE (Monplaisant)

Mr EYMET (Sagelat)

Mr SIX, Mr SERVOIR, Mr ALCABEZ, Mme DULAC, Mme ROUGE, Mr PETIT (St Cyprien)

Mr TOUBLANC (Ste Foy de Belvès)

Mr DEJONGHE (Salles de Belvès)

Mr ROQUES, Mme CHEVRIER, Mme NICOLAÏ (Siorac en Périgord)

Mr LEOTHIER a donné pouvoir à Mme GARRIGUE

Mr MARTY a donné pouvoir à Mr BOUCHARD

Excusés : Mme DURAND, Mr MOUILLAC, Mr RIEHL, Mr MONRIBOT, Mr BIOUS

Objet : Mise œuvre dans le cadre du Contrat Local de Santé du projet « Le Nettoyage sain en Périgord Noir »

Le Président rappelle au conseil communautaire que le Contrat Local de Santé (CLS) a été lancé en 2017 au niveau des six communautés de communes du Pays du Périgord Noir et dont la maîtrise d'ouvrage est portée par la communauté de communes de Domme-Villefranche-du-Périgord.

Il informe le conseil que, suite à un appel à projet pour lequel il s'est avéré nécessaire de répondre très rapidement, le choix pertinent a été fait de retenir l'opération « Nettoyage sain » dont le déroulement s'effectue sur deux ans, 2020 et 2021.

Une action semblable a bénéficié d'une réception très favorable sur le territoire de la communauté de communes Vallée de l'Homme (avant même que nous répondions à l'appel à projet en question), et a apporté la démonstration du bien-fondé de cette opération dont l'application a été généralisée et adoptée par ce territoire.

Dans cette optique, l'opération « *Nettoyage sain* » constitue un projet dont l'intérêt est certain sur le plan sanitaire. Il vise à la protection des usagers et des personnels en s'appuyant sur une information scientifique et médicale.

Le Président informe le conseil que le montant du projet cité en objet s'élève à 93 500 € dont 55% sont subventionnés par la Région, soit 51 540 €, la décision attributive nous étant déjà parvenue.

Le reste à charge pour les six communautés de communes s'élève, quant à lui, à 41 960 € sur deux ans. Comme le prévoit la convention partenariale, le montant de la participation financière des EPCI sera calculée au prorata des prestations réalisées (conférences, formations, ateliers) sur leur territoire respectif.

Au vu de tous ces éléments, le Président propose d'adopter le projet ci-avant exposé.

Appelé à se prononcer et après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Donne** son accord quant à l'adoption de l'opération « *Nettoyage sain en Périgord Noir* »,
- **Accepte** le plan de financement prévisionnel de ladite opération,
- **Charge** le Président d'effectuer les démarches, de signer la convention partenariale jointe en annexe à la présente délibération, et de signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire citée en objet.

Fait et délibéré au siège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie certifiée conforme : au siège, le 17 janvier 2020

Le Président, Michel RAFALOVIC

